



Que faire face aux malfaçons d'un artisan même après expertise

Par **eole12**, le **05/06/2012** à **22:55**

Bonjour,

Nous avons construit une maison et fait appel à un façadier. Or celui-ci a mal réalisé les travaux. Nous avons fait appel à un expert qui a constaté les malfaçons. L'entrepreneur s'était alors engagé devant l'expert à y remédier sous quinzaine. Il est venu effectuer une partie des travaux mais ils ne sont toujours pas corrects et il n'a rien fait pour le reste alors que cela fait maintenant 3 mois.

Nous n'avons plus confiance en lui, il s'engage à arranger les choses mais soit ce n'est pas fait, soit c'est mal réalisé.

Peut-on alors légalement retenir une partie de la facture restant due et quel pourcentage ?
Sinon que pouvons nous faire pour mettre fin à cette situation qui dure?

Merci de vos réponses